

6.9

Information sur les valeurs en
circulation

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujéti

Duke Energy Corporation

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Duke Energy Corporation.

Décision n°: 2010-SMV-0029

Enbridge Finance Company Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Enbridge Finance Company Inc. parce que le prospectus du 28 juillet 2008 déposé auprès de l'Autorité n'a pas donné lieu à l'émission de titres prévue.

Décision n°: 2010-FIIC-0271

ING Summit Industrial Fund LP

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de ING Summit Industrial Fund LP.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2010-SMV-0032

6.9.5 Divers

Aucune information.